

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE

Du 4 avril 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heure, les membres du conseil municipal de la commune de MONTGIBAUD se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain MARSAT, Maire,

Etaient Présents : Alain MARSAT, Mireille DUGAST, Jean Louis CHASSAING, Alain MAZE, Franck CHASSAIN, Pascale MACHADO, Hervé LESPINAS, Xavier DORNIER, Jean François Grenier, Johan PAROT

Excusé : Emilie CHANTECLAIRE

Secrétaire de séance : Jean Louis CHASSAING

Après l'appel, le Maire procède à la lecture du PV du 25/03/2025

- **Vote des taux et produits de fiscalité directe locale 2025**

Le maire fait part au Conseil Municipal de la notification des taux d'imposition de 2025 des taxes foncières.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	36.45%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	93.80%
TAXE HABITATION	9.05 %

- **Approbation du compte administratif du budget communal 2024**

Sous la présidence de Mme DUGAST Mireille, 1ère adjointe, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

- **Approbation du budget primitif 2025**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 288 972.43 €

Dépenses et recettes d'investissement : 45 438.40 €

DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	288 972.43 €	288 972.40€
Section d'investissement	45 438.40 €	45 438.40 €
TOTAL	334 410.83 €	334 410.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 15 février 2025,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

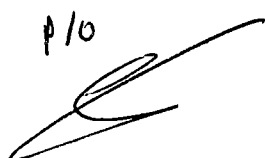
APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	288 972.43 €	288 972.40€
Section d'investissement	45 438.40 €	45 438.40 €
TOTAL	334 410.83 €	334 410.40 €

AUTORISE le Maire, en application de l'instruction comptable et budget M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le secrétaire de séance,

p / o


Le Maire,

